



Communiqué de presse

Le dimanche 12 juillet à 15h

Une dizaine de Big Jump en Haute Loire pour réclamer une meilleure qualité de l'eau de baignade

Plus de 400 Big Jump en Europe, 26 en France et 9 en Haute Loire pour l'échéance européenne 2015 du bon état écologique de l'eau...

Dimanche 12 juillet 2015 à 15h00 des milliers d'européens participeront simultanément au Big Jump (cf. annexe) en différents lieux de baignade, rivières et lacs. L'évènement est dit XXL (grand format) car il a lieu tous les 5 ans (en 2005 et 2010). 2015 correspond à l'échéance fixée par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau pour obtenir le bon état écologique des cours d'eau partout en Europe.

Tous les sites et infos sur www.bigjump.org

Cette année encore, la Haute Loire sera bien représentée en France en proposant 9 évènements (détails cf tableau en annexe) : Mas de Bonnefont à St Martin de Fugères, Plage de Goudet, Pont de Vaure à Beauzac, Plage de Chazelles à Monistrol sur Loire, Plage de la Bageasse à Brioude, Plage d'Arlempdes, Gerbier de Jonc, Barrage des Plats à St Genest Malifaux ...

... et un grand Big Jump à Serre de la Fare.

Au programme sur l'ancien site occupé au Pont de Chadron :

- dès 13h Pique nique tiré du sac (tables et bancs à l'ombre)
- 15h Big Jump dans la Loire en même temps que des milliers d'européens
- dès 16h discussion sur l'installation de paysans bio aux Eygageyres (Chadron) avec Terre de Liens mais aussi à Bonnefont en présence des paysans.

Stand d'info de Terre de Liens et appel à souscription (promesse de soutien pour donner sens à votre épargne).

Toute l'après midi nombreuses animations avec dégustation eau de la source de la Loire, ...

Les autres Big Jump chez nous ou proximité immédiate

Malgré des cours d'eau en bon état écologique...

Aujourd'hui, seulement 40% à 45% des cours d'eau en France sont considérés en bon état écologique, avec un objectif de 60% fixé par l'Europe pour 2015.

Sur la Haute Loire (étant en tête de bassin avec une bonne qualité d'eau) l'objectif pour 2015 était de 97% des cours d'eau en bon état écologique. A ce jour, c'est seulement 73% des cours d'eau qui répondent à cet objectif. Malgré les efforts des collectivités et des acteurs publics, on est bien loin du compte ! Prochaine échéance 2021 : il faut redoubler d'efforts !

... la qualité de l'eau de baignade en Haute Loire est médiocre

Mais ce bon état écologique (qui est un indicateur global) est différent de la qualité de l'eau de baignade (qui ne prend en compte que la bactériologie lié à la santé humaine).

En effet, l'Agence Régionale de Santé Auvergne a publié les résultats de la qualité de l'eau de baignade 2014 pour la Haute Loire (attention à ne pas confondre non plus avec la qualité physico-chimique des cours d'eau dont les analyses, liées aux pollutions chimiques, sont menées par le Conseil Départemental de Haute Loire, cf annexe 4). Et c'est plutôt médiocre. Sur les 15 sites officiels, 6 sont dans un état sanitaire insuffisant, surtout sur l'Allier (Aurec, Chilhac, Langeac, Lavoute Chilhac, Vielle Brioude, Villeneuve d'Allier...). Pas de soucis sur les 9 autres sites qui sont de qualité satisfaisante (3) ou excellente (6).

Contacts presse : **Big Jump France** : SOS Loire Vivante au 04 71 05 57 88 sosloirevivante@rivernet.org
Big Jump Europe: Roberto Epple au 06 08 62 12 67

Tous les sites de Big Jump et plein d'infos sur www.bigjump.org



EUROPEAN
ENVIRONMENTAL
BUREAU



ANNEXES

1- PRESENTATION DU BIG JUMP

Présentation

Avec l'adoption de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau en 2000, les pays européens se sont engagés à atteindre le bon état écologique des différents milieux aquatiques sur tout le territoire d'ici 2021 (nouvelle échéance après celle de 2015 dont l'objectif n'a pas été atteint). Mais sans l'adhésion des citoyens, la politique européenne pour la protection de l'eau ne pourra jamais réussir !

Le Big Jump est donc une fête citoyenne des rivières et fleuves qui se traduit par des événements simultanés le long des cours d'eau, des sources jusqu'à l'embouchure, où chacun peut, en même temps, célébrer sa rivière, son fleuve, sa plage à sa manière et manifester ainsi sa solidarité pour des rivières vivantes et claires. Le Big Jump est donc une véritable fête de la baignade qui associe les citoyens au grand projet de restauration des milieux aquatiques pour reconquérir la qualité de l'eau de baignade.

Le Big Jump, une occasion de communiquer sur l'eau

Sur chaque site en France où sont organisées des animations festives autour de l'eau et de la baignade, en plus du « grand saut » de 15h, une exposition sur la qualité de l'eau sera présentée au public. Elle a été réalisée par SOS Loire Vivante, coordonnateur des Big Jump français, et se compose de 4 posters.

Chaque partenaire organisateur profitera aussi de l'occasion pour présenter ses réalisations ou ses projets concernant l'assainissement, l'eau potable, l'accès aux rivières, les aménagements de berges, ...

Nouveautés 2015 : une cinquantaine de points d'information, appelés « Big Jump Information » sur des lieux de baignades officiels partout sur le bassin de la Loire !!

Et 75 groupes de jeunes européens ayant relevés les défis du « Big Jump Challenge » seront reçus au Parlement européen pour la jeunesse à Bruxelles le 12 juillet !!

Les partenaires du Big Jump

Un événement initié par European River Network, avec le soutien de L'Europe et d'Aquanet Europe Foundation et le Bureau Environnemental de l'Environnement (fédération européenne d'associations de protection de l'Environnement) Coordonné en France par SOS Loire Vivante- ERN France en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

2- CARTE DES 9 SITES DE BAINNADE ET DES BIG JUMP EN HAUTE LOIRE

(et proximité immédiate)

Carte des Big jump européens sur www.bigjump.org



LES 9 BIG JUMP DE HAUTE LOIRE (ou proximité immédiate)

Sur la Loire : Plage du Pont de Chadron (Serre de la Fare), Mas de Bonnefont à St Martin de Fugères, Plage de Goudet, Pont de Vaure à Beauzac, Plage de Chazelles à Monistrol sur Loire, Plage de la Bageasse à Brioude, Plage d'Arlempdes, Gerbier de Jonc, Barrage des Plats à St Genest Malifaux (dernière minute : événement annulé)

LES 15 SITES SUIVIS ET OUVERTS A LA BAINNADE EN HAUTE LOIRE (17 en 2013) : Aurec sur Loire, Chilhac, Lavoute Chilhac, Langeac, Vieille Brioude, Villeneuve d'Allier, Goudet, La Chaise Dieu, Le Chambon sur Lignon, Champagnac le Vieux, Le Monstier sur Gazeille, Monistrol d'Allier, Prades, Le Bouchet St Nicolas, Lapte,

3- LISTE DES 9 BIG JUMP Haute Loire (au 09 juillet 2015)

Site Big Jump	Cours d'eau	Organisateur	Ville	dép.	site web	Animations prévues
Gerbier de Jong	Loire	Restaurant de la Loire	Sainte Eulalie	07		
Pont de Chadron - Serre de la Fare	Loire	SOS Loire Vivante - ERN France	Solignac-sur-Loire	43	www.sosloirevivante.org	Baignade, exposition sur la qualité de l'eau, sirop offert avec l'eau de la source de la Loire, animations, discussion : Comment installer des paysans bio sur la Haute Vallée de la Loire ?
Mas de Bonnefont	Loire	SOS Loire Vivante	St Martin de Fugères	43	www.sosloirevivante.org	Sentier des oiseaux, baignade symbolique
Arlempdes	Loire	SOS Loire Vivante - ERN France	Arlempdes		www.sosloirevivante.org	Baignade et exposition sur la qualité de l'eau.
Goudet	Loire	SOS Loire Vivante - ERN France	Goudet	43	www.sosloirevivante.org	Baignade et exposition sur la qualité de l'eau.
Beauzac (Pont de Vaure)	Loire	Comité des fêtes de Beauzac	Beauzac	43	http://beauzac.pagesperso-orange.fr/fetes/index.htm	course de baignoires, animations nombreuses et BIG JUMP; L'entrée au site est gratuite, exposition sur la qualité de l'eau.
Monistrol sur Loire	Loire	AVENIR	Monistrol sur Loire	43	avenirdgl.pagesperso-orange.fr/	Mini big jump sur la Plage de Monistrol sur Loire
La Bageasse	Allier	Maison du Saumon et de la Rivières	BRIOUDE	43	www.brioude.fr	Exposition sur la qualité de l'eau et baignade
Barrage des Plats	Semène	wwf / Collectif Loire Amont Vivante	St Genest-Malifaux	42	www.loireamontvivante.fr	Exposition et baignade à 15H ANNULE

4- LE BON ETAT ECOLOGIQUE ET LA Baignade

La France, comme tous les pays d'Europe, devra atteindre le bon état écologique de ses cours d'eau en 2015 ; cette date correspond à l'échéance fixée par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Le bon état écologique est un indicateur global regroupant la biodiversité, la quantité et différents paramètres de la qualité d'eau. Cet indicateur ne doit pas être confondu avec la qualité physico chimique (mesure la présence de polluants chimiques dans l'eau ayant des impacts sur la faune et la flore comme les nitrates, les matières phosphorées, les pesticides, ...) et la qualité bactériologique (mesure la présence d'organismes pathogènes dangereux pour la santé de l'homme comme les bactéries, virus, parasites, ...)

Ainsi treize ans après l'adoption de cette Directive, cet objectif de bon état écologique semble toujours aussi loin à atteindre et il reste donc des efforts importants à faire pour améliorer la qualité de l'eau.

Pourtant, des écosystèmes sains et en équilibres sont de véritables amortisseurs face aux conséquences du réchauffement climatiques. Ainsi les rivières, les lacs et les zones humides nous fournissent de grands services, ils ont une valeur sociale et économique et doivent être préservés pour les générations futures.

La France s'est fixée, comme objectif 2015, 60% de ses cours d'eau en bon état écologique. Il est loin d'être atteint. Selon les derniers chiffres, en moyenne seuls 30% des cours d'eau répondent à ce critère.

La baignade toujours mal réglementée

Quand est ce que nos institutions mettront fin à la grande hypocrisie de la baignade en milieu naturel ?

En effet, sur une multitude de rivières, de lacs ou de plan d'eau, la baignade est interdite, pourtant on constate une fréquentation régulière, connue de tous (y compris de nos élus locaux) et pourtant rien n'est fait ! Ni on fait appliquer la loi, ni on informe convenablement les baigneurs...

Depuis plusieurs années, SOS Loire Vivante-ERN France revendique une application citoyenne de la réglementation en la matière :

- lorsque la baignade est interdite : mettre un panneau d'interdiction ET expliquer sur site les raisons à l'origine de l'interdiction (préciser le danger particulier, le problème de qualité de l'eau, l'existence de pollutions,...) et surtout FAIRE APPLIQUER l'interdiction
- lorsque la baignade est tolérée (site connu mais non déclaré par la mairie), le suivi de la qualité de l'eau DOIT être fait, comme l'impose l'Europe, avec une campagne d'analyses bactériologiques et affiché visiblement sur site et un panneau DOIT signaler que la baignade se fait aux risques et périls des usagers